



Notice de montage et d'entretien pour clapet anti retour à battant réf. A112 et AU112 :

I) Transport, vérification à la réception et stockage :

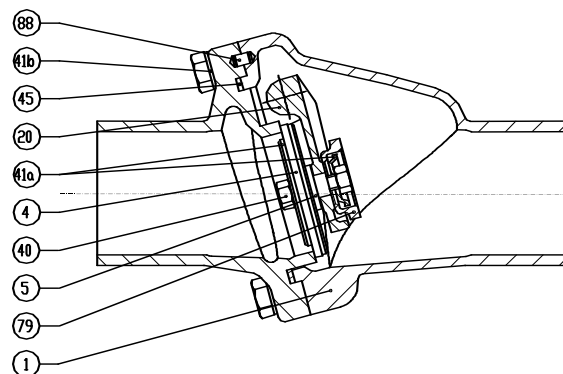
- 1) **Attention** : le clapet anti-retour peut être endommagé par les vibrations, les chocs et les impuretés. Le clapet doit être manipulé avec précaution sans enlever les bouchons de protection avant l'installation.
- 2) vérifier à la réception que l'emballage est en bon état, que le clapet livré est conforme à la commande, que le matériel n'est pas endommagé.
- 3) il est recommandé d'installer le clapet dès réception et de ne pas le laisser sans utilisation. Si le matériel doit être stocké, il doit l'être dans un endroit sec.

II) Montage du clapet :

1) avant sa mise en place, bien nettoyer l'ensemble de l'installation pour éviter que le matériel ne se détériore lors de la mise en service de l'ensemble.

2) le montage s'effectue de préférence avec les orifices du **corps 1** à l'horizontale, et le bossage du **corps 1** orienté vers le haut, autant que possible à la verticale du clapet (voir schéma type). Ne jamais monter ce matériel la « tête en bas », c'est à dire le bossage orienté vers le bas car la pesanteur empêcherait le battant de se refermer (absence de mécanisme de rappel). Attention, bien respecter le sens d'écoulement du fluide symbolisé par une flèche gravée sur le **corps 1**.

3) lors de l'installation ou de la maintenance, si le matériel est situé dans une zone à risque explosif, utiliser du matériel conforme à la classification de cette zone, sans l'isoler électriquement du reste du circuit pour éviter tout phénomène électrostatique.



III) Avertissements :

- 1) ne pas neutraliser le mécanisme du clapet.
- 2) aucun corps étranger ne doit bloquer les orifices du clapet. Ne pas faire passer de fluides visqueux dans le clapet risquant de perturber l'écoulement, ou de fluides dont le séchage peut bloquer le mécanisme.
- 3) le clapet doit être installé en un endroit où il ne risque aucun choc ou coup de bélier qui fausserait son fonctionnement.
- 4) calorifuger le matériel si la température de contact le nécessite (pour le personnel ou en cas d'atmosphère explosive dans ou hors du matériel), et n'autoriser l'accès qu'au seul personnel habilité. Pour le matériel, il est impératif de rester dans une plage de température allant de -10°C à 205° .
- 5) **ATTENTION** : AUTEXIER n'est plus responsable du bon fonctionnement du clapet si celui-ci a été démonté ou modifié par une personne non mandatée par AUTEXIER.
- 6) Il est impératif de respecter les conditions d'emploi annoncées (pression, température, fluide) lors de votre consultation auprès de nos services (pas de fluides corrosifs ou pouvant provoquer une usure significative, pas de fluides instables dont la décomposition pourrait présenter des risques, ne pas utiliser plusieurs fluides susceptibles de réagir entre eux ou de dégager des dérivés menant à une atmosphère explosive, pas de fluides visqueux ou susceptibles de se solidifier à un moment ou un autre).
- 7) bien veiller à limiter autant que possible les efforts dus à des désalignements des tuyauteries de raccordement.
- 8) il est nécessaire d'éliminer toute pression amont et aval avant tout démontage du clapet, et ce, en veillant à ne pas créer d'atmosphère explosive dans ou en dehors du matériel. Le personnel faisant cette intervention doit être formé pour ce type d'intervention et muni de toutes les protections nécessaires liées au fluide véhiculé.
- 9) il faut veiller à ne pas laisser le mécanisme dans une position susceptible de provoquer des phénomènes de cavitation et/ou d'érosion.
- 12) ne pas modifier la documentation AUTEXIER (notices, plaque de firme, certificats...).

IV) Maintenance :

Il est impératif de maintenir le clapet propre et en ordre de marche. Il faut notamment vérifier périodiquement qu'aucun corps étranger n'obstrue la tuyauterie et que l'installation est exempte le plus possible de dépôts et d'impuretés.

V) Garantie :

Tous nos appareils sont garantis pendant six mois à dater de la livraison contre tout défaut de matière ou de construction, lorsqu'ils sont utilisés dans les conditions d'emploi pour lesquelles ils ont été prévus. Cette garantie est limitée au remplacement ou à la réparation par nos soins des pièces reconnues défectueuses. Nous déclinons toute responsabilité en cas de non respect de cette notice.